

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

DATE : 24/02/2022

REFERENCE : MARS N°2022-12

OBJET : TENSIONS INTERNATIONALES – VIGILANCE CYBER

Pour action

☒ Établissements médico-sociaux

☒ Établissements hospitaliers

Pour information

☒ DGOS

☒ ARS

☒ SpF

☒ DGCS

☒ ARS de Zone

☒ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

Les tensions internationales actuelles, notamment entre la Russie et l'Ukraine, peuvent parfois s'accompagner d'effets dans le cyberspace qui doivent être anticipés. Si aucune cybermenace visant les organisations françaises en lien avec les récents événements n'a pour l'instant été détectée, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) suit néanmoins la situation de près. Dans ce contexte, la mise en œuvre des mesures de cybersécurité et le renforcement du niveau de vigilance sont essentiels pour garantir la protection au bon niveau de votre établissement.

L'ANSSI vous incite donc à :

- s'assurer de la bonne mise en place des mesures d'hygiène informatique essentielles présentées dans le [guide d'hygiène informatique](#) ;
- prendre en compte l'ensemble des bonnes pratiques vous concernant recommandées par l'ANSSI, [accessibles sur son site](#) ;
- suivre attentivement les alertes et avis de sécurité émis par le Centre gouvernemental de veille, d'alerte et de réponse aux attaques informatiques (CERT-FR), [disponibles sur son site](#).

En cas d'incident ou d'activité suspecte, merci de contacter le CERT-FR, disponible 7j/7, 24h/24, par mail à l'adresse cert-fr.cossi@ssi.gouv.fr ou par téléphone au +33 (0)1 71 75 84 68.

Nous vous remercions de votre attention.

Etienne CHAMPION

Secrétaire général des Ministères sociaux
Haut fonctionnaire de défense et de sécurité

Signé